

N° 2023-041

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'ATTACHE
AFFECTE A FRANCE SERVICES**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, MARCHAND-MAILLET Thierry qui donne pouvoir à M. Favre, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 8

Le Président rappelle au conseil qu'il a, par délibération du 9 novembre 2022, approuvé la suppression d'un poste permanent d'attaché à temps non complet à 26 h/semaine suivie de la création d'un poste permanent d'attaché à temps non complet à 28 h/semaine afin d'augmenter le temps de travail d'un des agents affectés à France Services et de répondre ainsi aux besoins de la structure.

Il convient désormais d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de l'animatrice concernée pour modifier son temps de travail à compter du 1^{er} avril 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2022-117 du 9 novembre 2022 supprimant un poste d'attaché à temps non complet de 26 h/semaine suivie de la création d'un poste d'attaché à temps non complet de 28 h/semaine,

Considérant qu'il convient désormais de modifier le temps de travail de l'agent à temps non complet rattaché à France Service,

APPROUVE l'avenant à passer au contrat de l'agent nommé sur le poste d'attaché à temps non complet pour modifier son temps de travail et le passer de 26 h à 28 h hebdomadaire, et ce à compter du 1^{er} avril 2023,

CHARGE le Président de signer ledit avenant.

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'ÂME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTE
BP 60 - 73212 AÏME-LA-PLAQUE